

## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

\*\*\*\*\*

Le neuf décembre 2021, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes à 20h30, sous la présidence de Monsieur COSSET Joël, Maire.

Étaient présents : M. COSSET Joël, Mme. ROBIN Liliane, MM. LAVAUT Claude, ROCHETEAU Emmanuel, HIBON Alain, Mmes. LARGEAS Hélène, SECHERET Aurélie, M. BOUTET Didier, M. CRUBILLÉ François, Mme. EVRARD Delphine, M. DELATTRE Alexandre.

Absents excusés : M. DROUET Michel, Mmes. BALLON Alina, GÉRARD Valérie,

Secrétaire de séance : Mme. ROBIN Liliane.

Démission de Monsieur BARON Guillaume reçue le 6 décembre 2021.

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Aucune remarque n'étant faite, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion précédente.

### PRÉSENTATION PÉDIBUS

Il s'agit d'un bus pédestre, Monsieur Gérard DOIDY de l'association prévention MAIF nous expose le sujet...

Les objectifs et avantages de ce dispositif : le développement durable, la santé des enfants, l'apprentissage de la sécurité routière, les relations entre les habitants d'un même quartier, les rencontres entre générations, l'amélioration des abords des écoles, la joie des enfants et leur disposition à l'apprentissage accrue.

Les défis à relever : Trouver des conducteurs bénévoles (parents, grands-parents, voisins, retraités ....), constituer un groupe de gestionnaires qui auront pour mission la création des lignes et des plannings sur le site web « mobilecool »), instaurer un climat de confiance et pérenniser le projet.

Le sujet sera discuté à la prochaine réunion du conseil d'école.

### TRAVAUX EN RÉGIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le personnel communal a effectué des travaux en régie concernant l'investissement :

➤ ISOLATION TOITURE MAIRIE : 1 606.81 €

Matériaux 1 297.62 € + 309.19 € frais de personnel

- Art 21311. N° inventaire : 54

➤ REFECTION BOOSTER (ISOLATION ET PEINTURE) : 2 504.31 €

Matériaux 921.43 € + 1 582.88 € frais de personnel

- Art 21311. N° inventaire : 63

➤ REFECTION CANTINE SALLE DU PERSONNEL (ISOLATION ET PEINTURE) : 1 660.21 €

Matériaux 428.90 € + 1 231.31 € frais de personnel

- Art 21318. N° inventaire : 289

➤ FABRICATION SPIRALE AROMATIQUE : 1 364.96 €

Matériaux 984.96 € + 380.00 € frais de personnel

- Art 2138. N° inventaire : 787

Ceci donne un total de travaux d'investissement de 7 136.29 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise les virements de crédits suivants :**

DI 040 Art 21311 Travaux en régie.....	+ 4 111.12 €
DI 040 Art 21318 Travaux en régie.....	+ 1 660.21 €
DI 040 Art 2138 Travaux en régie.....	+ 1 364.96 €

RI Art 021 Virement de section Fonct.....	+ 7 136.29 €
RF 042 Art 722 Travaux en régie.....	+ 7 136.29 €
DF Art 023 -Virement à la section investissement.....	+ 7 136.29 €

### CRÉANCES EN NON VALEUR ET ENREGISTREMENT COMPTABLE

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur le trésorier lui a signalé qu'après avoir mené des poursuites sans effet, il ne pourra recouvrer certaines sommes (factures cantines et garderie émises depuis plus de deux ans) et en conséquence il nous propose de les admettre en non-valeur.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des présents admet la créance en non-valeur et autorise l'enregistrement d'un mandat de 263.62 € au compte 6541.**

### RENOUVELLEMENT CONVENTION DU SERVICE COMMUN ADSU (Autorisation des Droits des Sols / Urbanisme)

*Monsieur le Maire expose qu'un service commun Autorisation du Droit des sols/urbanisme a été créé par la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre suite au transfert de compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales de l'instruction et de l'élaboration des documents d'urbanisme.*

*Ce service créé par délibération en date du 17 décembre 2014 a pour objet d'instruire les autorisations des droits des sols pour les communes. Une convention avait fixé les modalités de fonctionnement du service commun, notamment la situation des agents, la gestion du service et les conditions du suivi du service commun. La convention était arrivée à son terme pour la plupart des communes, elle a été actualisée en précisant les missions du service et les actes qui restent instruits par les communes.*

*Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion à ce service en signant cette convention dans ces nouveaux termes. (cf pièce jointe).*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-4-2,

Vu l'avis du Comité Technique de la Communauté de communes "Haut Val de Sèvre" en date du 16.12.14,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre en date du 17 décembre 2014 pour créer le service commun ADSU en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes ;

Vu la délibération de la Communauté de communes en date du 27.10.2021 renouvelant l'offre de service commun Autorisation des droits du sol/ Urbanisme (ADSU) ;

Considérant que la présente convention vise à fixer les modalités de fonctionnement du service commun, notamment la situation des agents, la gestion du service, et les conditions du suivi du service commun ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**APPROUVE les termes de la convention annexée à la délibération.**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### ADHÉSION CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

Le CAUE peut nous apporter de l'aide et des conseils sur nos programmes, il délivre également des formations à l'attention de nos agents du service technique.

**Le conseil municipal, souhaite solliciter l'expertise du CAUE (en relation avec ID79) sur le projet de travaux de sécurisation de la route de Charmousse.**

**Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à signer l'adhésion au CAUE 79 pour une cotisation annuelle de 100.00 €.**

### PLANNING DES PERMANENCES ZONE DE STOCKAGE DES DÉCHETS VERTS

- Planning des permanences d'ouverture et de fermeture de la zone de stockage des déchets verts (1<sup>er</sup> trimestre 2022),

HEURE D'HIVER DE NOVEMBRE A MARS : OUVERTURE 9H / FERMETURE 17H

HEURE D'ÉTÉ DE AVRIL A OCTOBRE : OUVERTURE 9H / FERMETURE 18H

## DÉCISIONS BUDGÉTAIRES MODIFICATIVES

Une analyse des comptes budgétaires montre qu'il ne reste que 10 € sur le chapitre 66 « Charges financières » nous risquons de recevoir une facture Cēsu sur l'année comptable 2021 à imputer sur le compte 6688, pour pouvoir mandater l'éventuelle dépense,

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide les virements de crédits suivants :**

### SECTION FONCTIONNEMENT DÉPENSES

DEPENSES	MONTANT
CHAP 66 CPTÉ 6688 « Autres charges financières »	+ 100.00 €
CHAP 011 CPTÉ 6135 « locations mobilières services extérieurs »	- 100.00 €

## VERSEMENTS SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

-L'association AFPE (Association Francienne des Parents d'Elèves) sollicite la mairie pour le versement d'une subvention de 350.00 € qui correspond au prix du spectacle du 5 décembre organisé pour les élèves de l'école « Les Volènes ».

-La FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie) sollicite la mairie pour le versement d'une subvention pour supporter les frais engagés lors des commémorations.

**Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, d'attribuer à l'association «AFPE » une subvention de 350.00 € et à la FNACA une subvention de 80.00 €, les crédits seront pris sur le compte 6574PROVIS « provision pour subventions exceptionnelles ».**

## COMPTE- RENDU DES DIVERSES REUNIONS

- Réunion SMC : projet de passage à la redevance incitative.
- Commission intercommunale « finances ».

## QUESTIONS DIVERSES

- SDIS synthèse de l'activité opérationnelle sur la commune pour la période de janvier 2021 à novembre 2021 : **28** interventions /nombre de victimes hors SP : **25** /délai moyen d'arrivée des secours **18m32s** / durée moyenne des interventions **1h22m33s** /durée moyenne des interventions SUAP (Secours d'Urgence A Personne) **1h19m18s**.
- Point sur les visites de notre site internet
- Demande de subvention France Alzheimer : déjà discutée sur 2021 à reporter sur 2022.
- Numéros d'adresse lotissement « Résidence du Fief » : supprimer le numéro 13 et le remplacer par le 11 bis.
- FREDON Deux-Sèvres : résultats piégeage du 8 mars au 2 avril 2021, 2 participants sur notre commune 15 cages, 17 ragondins piégés.
- Décision sur le maintien de la présence de l'animateur ado itinérant sur notre commune : jusqu'à présent il n'y a eu aucune intervention sur François, le conseil municipal ne peut donc pas se prononcer sur la décision du maintien de cette opération ni sur le choix du créneau le plus adapté (mercredi 14h-18h ou vendredi 17h30-20h), une activité est prévue le mercredi 26 janvier 2022.
- PLUi (Plan Local Urbanisme intercommunal) toujours en suspens avec la Préfecture.
- Visite du Congrès des Maires le 17 novembre, point sur les recherches : barrière zone de stockage des déchets verts, autolaveuse, balayeuse, panneau d'affichage extérieur digital.
- Étudier la possibilité d'installer des poubelles aux arrêts de bus.
- Sécuriser le passage piétons sur la RD 142 à François au niveau de l'arrêt de bus face à l'église.
- Nouvelle application intramuros : échanges d'informations et de comptes-rendus entre les communes de la communauté de communes du haut Val de Sèvre.
- Relever les données des radars pédagogiques.
- Marquage au sol dans le virage route de Niort
- Trafics de poids lourds route de Niort : un rendez-vous avec la DDT est pris.